

bien souvent systématiquement, le peuple autochtone du Canada.

Nous en avons l'exemple à Nitassinan où les Innus, établis dans cette région depuis 9 000 ans, sont littéralement assaillis par les exercices de vol à basses altitudes sous prétexte que ces exercices sont nécessaires pour nous protéger de l'Union soviétique. Tout le monde convient que cette nécessité n'existe plus maintenant. Mais c'est bon pour les affaires évidemment. Le gouvernement a expliqué qu'une base de l'OTAN au Labrador rapporterait des milliards de dollars. Il poursuivra donc ce programme d'exercices. Le gouvernement méprise les Innus qui refusent de se laisser dépouiller de leurs terres ancestrales.

À plus petite échelle, on fait subir le même sort aux Lubicons de l'Alberta où le gouvernement a entrepris, tout à fait illégalement, de scinder cette bande pour pouvoir l'affaiblir et faire ainsi en sorte qu'elle ne réclame plus avec autant d'insistance les terres qu'on lui avait promises il y a bien des années. Pour sa part, le gouvernement provincial de l'Ontario bafoue les droits des autochtones de Temagami.

• (1230)

Il existe au Canada des modèles d'oppression économique et d'abus social des peuples autochtones qui se sont ancrés dans nos habitudes et, jusqu'à un certain point, dans notre système juridique avec le résultat, notamment, qu'il y a dans nos prisons, une proportion d'autochtones beaucoup plus élevée que leur pourcentage réel de la population.

Il est bien de prêcher contre le racisme et de demander à la Commission des droits de la personne d'enquêter sur des cas particuliers ou sur les pratiques de certains employeurs, mais cela ne suffit pas.

Je cite comme exemple de démarche positive le rapport intitulé «Breaking Barriers: Report of a Task Force on Access for Black and Native People», préparé pour le compte de l'université Dalhousie par le groupe que présidait M. A. Wayne MacKay.

Les auteurs démontrent dans leur rapport que les noirs et les Micmacs n'ont pas un accès plein et entier à l'université et ils font certaines recommandations pour remédier à la situation. En gros, ils recommandent que l'université adopte une démarche comportant quatre éléments: a) encourager et aider les noirs et les Micmacs à terminer les programmes de premier cycle; b) restructu-

rer et enrichir le programme de transition d'un an; c) favoriser la participation des noirs et des Micmacs aux programmes de formation professionnelle, et d) élaborer une politique universitaire sur l'équité dans l'éducation, les relations interraciales et l'action positive en éducation qui compléterait le programme d'équité dans l'emploi de l'université et reposerait sur une politique d'action positive.

Le rapport ne contient pas que des généralités. Il dit que les programmes devraient être coordonnés par le bureau du registraire—c'est à lui que les auteurs confient la responsabilité—dans le cadre de l'ensemble des activités de recrutement de l'université. Les programmes devraient comporter la participation des étudiants et des anciens aux activités de recrutement, des soirées de parents dans les collectivités de noirs et de Micmacs—où l'on expliquerait la nature du programme—des invitations à des réunions sur le campus, par exemple, les journées d'accueil et l'action de bourses d'étude permettant de suivre un grand nombre de programmes d'orientation universitaires et d'été.

Le rapport va plus loin. On recommande que l'université crée un certain nombre de bourses renouvelables pour les noirs et les Micmacs, que ceux qui ne peuvent poursuivre leurs études puissent compléter leurs programmes grâce à des prêts, que le bureau des bourses s'assure que les étudiants noirs et micmacs éprouvant des difficultés financières aient accès à ces bourses. On recommande également que le vice-président des services aux étudiants cherche à obtenir des emplois d'été et à temps partiel pour les étudiants noirs et micmacs, à nommer un conseiller d'orientation noir à l'intention des étudiants noirs de l'université, à établir un centre de ressources pour les étudiants canadiens noirs de l'université comprenant un espace suffisant pour tenir des réunions et étudier, ainsi que pour loger le conseiller d'orientation. On recommande que le vice-président des finances et de l'administration fournisse sans frais des installations et des services universitaires appropriés au bureau du conseiller d'orientation autochtone, en reconnaissance de la valeur de la contribution de celui-ci à l'université.

L'adoption de ces recommandations aura pour effet de diminuer ces conditions institutionnelles qui règnent traditionnellement en Nouvelle-Écosse et dans notre pays et qui favorisent le racisme. Voilà le genre de mesures qu'il faut envisager. C'est beaucoup trop pour un gouver-